

ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES - DFASM - 3^{ème} année
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des matières médicales et compétences professionnelles

Enseignements	Durée enseignement	Crédits	Modalités validation session 1	Modalités validation session 2
ECOS	-	6	Epreuves pratiques comportant à minima 5 stations	Examen au lit du patient
UE SHS Pr E. Deluche	TP: 10h + E-learning: 20h	5	- Avoir visualisé les cours en ligne sur moodle (10h) - Participer en présentiel aux ateliers (2h en amphithéâtre et 10h au centre de simulation) - Avoir évalué les ateliers	Mémoire

Les DFASM3 ont accès aux enseignements ouverts au titre de la valorisation du parcours selon les règles fixées par le règlement "Valorisation du parcours".

Une session d'ECOS sera organisée chaque année au cours du 2^{ème} cycle des études de médecine. Chaque session fera l'objet d'une notation sur 20. La moyenne de ces 3 notes sera prise en compte pour la validation des ECOS facultaires en DFASM 3 selon les modalités suivantes :

- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 1 comptera pour 20 % de la note finale
- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 2 comptera pour 30 % de la note finale
- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 3 comptera pour 50 % de la note finale

En cas d'absence à l'une des session d'ECOS organisée en DFASM 1 et 2, l'étudiant devra se présenter à la session suivante correspondante au même niveau d'études d'ECOS l'année suivante (ex si absence aux ECOS en DFASM 1 année N, l'année N+1, l'étudiant devra se présenter aux ECOS des DFASM 1 +2).

Les ECOS facultaires ne pourront être validés que si l'étudiant a obtenu 3 notes au cours de son 2^{ème} cycle et que la moyenne coefficientée des résultats est égale ou supérieure à 10/20.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, les modalités de contrôle des connaissances seront adaptées à une éventuelle situation de confinement :

- Les épreuves, de type QCM, question rédactionnelle, oral, rapport, etc., pourront être réalisées totalement ou partiellement à distance, via les technologies et plateformes à notre disposition.
- Le cas échéant, la durée des épreuves pourra être revue ; les coefficients seront maintenus selon les dispositions initiales.
- Pour les modules à valider sur le seul présentiel, une solution alternative pourra être mise en place pour les valider.
- Les stages seront maintenus ou non, et seront évalués sur la période réalisée ; ils pourront, le cas échéant, être neutralisés, ou faire l'objet d'une évaluation alternative.

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE LE : 28 avril 2026

APPROUVE LE :

Le Doyen
Pierre-Yves ROBERT